

Les engagements du lauréat

VP1D 10, Résidence d'innovation 2026-2028

Les engagements du lauréat

10e édition de la Résidence d'innovation, 2026-2028 (VP1D #10)

Pourquoi lire ce document avant de candidater

Être lauréat-e de VP1D, ce n'est pas recevoir un prix : c'est entrer en résidence dans une entreprise pendant quatorze mois. Ce document décrit ce que cela demande, en temps et en présence, pour que vous puissiez candidater en connaissance de cause.

Il est indissociable du règlement intérieur, dont il détaille les articles 1 et 4.3 à 4.7. En cas de divergence, c'est le règlement qui fait foi.

1. Ce à quoi vous vous engagez

1.1 Être présent·e à toutes les étapes

N°	Étape	Quand	Ce qui est attendu de vous
1	Journée « Binômes »	Vendredi 22 janvier 2027	Vous présenter aux entreprises partenaires : une journée entière
2	Brief en entreprise	Mi-février 2027	Une demi-journée sur site, visite de l'entreprise comprise
3	Validation du projet	Fin mars 2027	Présentation orale devant l'entreprise, les designers-président-es et l'équipe VP1D, suivie d'une soirée VIP
4	Développement du prototype	D'avril 2027 à mars 2028	6 à 10 jours en entreprise selon le projet, répartis sur douze mois
5	Suivi mensuel	D'avril 2027 à mars 2028	Une visioconférence de 30 minutes par mois, pendant douze mois
6	Capsule vidéo	Mars 2028	Une demi-journée de tournage : votre présence en entreprise est indispensable
7	Présentation officielle	Fin mars ou début avril 2028	Présenter votre projet et votre prototype à la presse et au public, lors d'une soirée VIP en entreprise
8	Exposition	Entre avril et juin 2028	Participer au montage de l'exposition et être présent·e au vernissage
9	Finale	Entre avril et juin 2028	Une soutenance de 20 à 30 minutes devant le jury

Le prototype doit être finalisé **fin mars 2028**.

L'exposition est susceptible d'être prolongée de façon itinérante (Paris Design Week, Brussels Design Week, par exemple) durant le dernier trimestre 2028 ou le premier trimestre 2029. Vous serez alors sollicité·e pour le montage et pour la permanence de l'exposition.

1.2 Vous investir dans le travail

- Participer à toutes les étapes de la résidence d'innovation.
- Développer le projet confié par l'entreprise partenaire, en concertation avec elle et sous le parrainage des designers-président-es.
- Préparer votre soutenance et vos documents de présentation.
- Participer aux reportages organisés par l'équipe VP1D, sous toutes leurs formes : interview, présentation filmée, etc.
- Vous rendre disponible pour les grands événements organisés par l'association, conformément à l'agenda de la 10e édition.

⚠ La couverture médiatique du ou de la lauréat-e ne peut pas se faire au-delà d'un rayon de 300 km.

2. Ce que vous autorisez

En vous inscrivant à la résidence d'innovation, vous autorisez gracieusement l'association Vitrine pour un.e designer à disposer pleinement **des photographies que vous déposez avec votre candidature** : votre portrait et les photos de vos projets.

N°	Ce qui est autorisé	Sur quels supports
1	Reproduction, en tout ou partie	Documents papier, communiqué et dossier de presse
2	Représentation, en tout ou partie	Site internet, réseaux sociaux

Cet usage se fait à des fins de promotion de VP1D, **jamais dans un cadre commercial**. L'autorisation est donnée pour le monde entier et sans limite de durée.

Vous conservez le droit de demander le retrait d'une publication vous concernant, dans les conditions prévues par la politique de confidentialité.

3. Ce que vous recevez

3.1 La bourse de résidence

3 000 euros, versés en deux fois : 50 % à la validation du projet à développer, fin mars 2027, et 50 % à l'issue du tournage de la capsule vidéo, fin mars 2028.

3.2 Les prix, si le jury vous les décerne

N°	Prix	Critère	Dotation
1	Vitrine d'or	Créativité, innovation textile et matières souples	2 000 €
2	Vitrine d'argent	Faisabilité technologique et potentiel économique	1 000 €
3	Vitrine d'émeraude	Développement durable, éco-conception, RSE	1 000 €
4	Vitrine du public	Vote des internautes	1 000 €

Les prix sont cumulables.

3.3 La prise en charge de vos frais

Par l'association, pour la journée Binômes, la soutenance et l'exposition de la finale, et la prise de vue de la capsule vidéo. Pour les expositions des projets à la Paris Design Week ou ailleurs, la prise en charge est plafonnée à **100 euros par événement et par lauréat-e**.

Les justificatifs (billets de train ou d'avion, note de taxi, ticket de métro) sont à transmettre par courriel au trésorier du concours, Eddy MOULIN, eddy@vitrinepourundesigner.com.

Par l'entreprise partenaire, pour le brief en entreprise, la présentation du projet en entreprise, les visites pour le développement des prototypes et les éventuels déplacements chez ses sous-traitants ou fournisseurs.

⚠ Obtenez l'accord de l'entreprise **avant** tout déplacement. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un défaut de remboursement par l'entreprise.

4. Ce qu'il advient de votre travail

Vous ne pouvez prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise partenaire au titre du développement produit, et ce jusqu'à la finale, en dehors de la bourse et des prix.

Après la finale, l'entreprise décide de commercialiser ou non le projet.

N°	Sa décision	Ce qui en découle pour vous
1	Elle commercialise	Un contrat encadre l'utilisation de votre nom et la propriété intellectuelle de la co-crédation : paiement unique contre cession de vos droits, ou royalties sur les ventes à venir
2	Elle renonce	Elle vous abandonne tous les droits d'utilisation, acté par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune rémunération n'est due
3	Elle attend	Elle dispose de six mois, un an au maximum après la finale, pour trancher entre la commercialisation, l'abandon des droits à votre profit, ou le rachat de vos droits par un contrat de cession rémunéré

5. Ce que cela représente, en résumé

Douze à seize journées de présence, selon le projet, réparties sur quatorze mois, de janvier 2027 à juin 2028 : la journée Binômes, une demi-journée de brief, une journée de validation, 6 à 10 jours de développement en entreprise, une demi-journée de tournage, la présentation officielle, le montage de l'exposition et son vernissage, et la soutenance de la finale.

S'y ajoutent **douze visioconférences de suivi**, une par mois, d'avril 2027 à mars 2028.

Si cet engagement vous paraît compatible avec votre situation, votre candidature est la bienvenue.